

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLÉE NATIONALE

XII^E LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2015-2016

RAPPORT

FAIT AU NOM

**LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE,
DES FINANCES, DU PLAN ET DE LA
COOPERATION ECONOMIQUE**

SUR

**LE PROJET DE LOI N°21/2015
PORTANT LOI DE FINANCES
RECTIFICATIVE POUR L'ANNEE 2015**

PAR

M. PAPA ABDOU KHADIR MBODJ

RAPPORTEUR GENERAL

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le mardi 10 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Babacar DIAME, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 21/2015 portant loi de finances rectificative pour l'année 2015.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et Monsieur Birima MANGARA, Ministre Délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a adressé ses chaleureuses félicitations à Monsieur le Ministre ainsi qu'à ses collaborateurs pour le remarquable travail accompli par son département, surtout dans la recherche des financements nécessaires à la poursuite et à la réalisation des objectifs fixés par le Chef de l'Etat dans le cadre de la matérialisation du PSE. Il lui a renouvelé l'engagement et la disponibilité de la représentation parlementaire à l'accompagner, tout en se réjouissant de la tenue d'un tel débat dont la finalité vise la réallocation de ressources financières aux principaux axes du PSE conformément aux proportions antérieurement définies. Il l'a ensuite invité à décliner l'exposé des motifs sous-tendant le projet de loi n°21/2015.

A l'entame de son propos, Monsieur le Ministre s'est réjoui de se retrouver devant la Représentation nationale, tout en louant la disponibilité constante de cette dernière pour tout ce qui a trait à la réalisation des grands projets du Chef de l'Etat.

Il a exprimé l'intérêt particulier que ce projet de loi suscite de la part des plus hautes autorités du pays, en particulier de Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Premier Ministre.

Monsieur le Ministre a ensuite rappelé les motivations fondant la décision du Gouvernement de présenter ledit projet de loi.

Rappelant le caractère prévisionnel qui fait la particularité principale d'un budget, Monsieur le Ministre a indiqué, selon les dispositions légales, la possibilité de présenter un projet de loi de finances rectificative en cours d'exercice, lorsque les hypothèses d'équilibre budgétaire et financier ou les projections de recettes sont bouleversées.

Le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2015 est élaboré aux fins d'ajuster les prévisions de la loi de finances initiale de 2015 aux aléas de l'environnement économique national et international. Suite au desserrement des cours du baril de pétrole, la compensation tarifaire issue de la subvention des tarifs de l'électricité en faveur des ménages a permis de réaliser une économie budgétaire de 39 milliards ainsi répartie :

- 19,4 milliards de crédits budgétaires devenus sans objet et dont 15 milliards ayant déjà fait l'objet d'ouverture de crédits, à titre d'avance, au profit du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) exécuté par le PNUD et 3 milliards alloués à la SENELEC en guise de soutien à la politique énergétique du Gouvernement. Il se dégage ainsi un reliquat de 1,4 milliards devant faire l'objet d'une réallocation ;
- 19,6 milliards de recettes parafiscales précédemment destinées au financement de la compensation tarifaire, reversées au budget de l'Etat.

La politique de rationalisation des dépenses publiques a permis d'identifier des marchés qui ne peuvent plus, objectivement, être exécutés au courant de l'année 2015 : les crédits y liés sont d'un montant de 72,664 milliards (dont 23,044

milliards au titre des dépenses de fonctionnement et 49,62 milliards de dépenses d'investissement).

Il s'y ajoute d'autres recettes budgétaires nouvelles pour un montant de 28,057 milliards dont 13,5 milliards provenant des recettes non fiscales (produits financiers, redevances minières et revenus du domaine), 5 milliards supplémentaires issus des dons budgétaires et 9,557 milliards de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (African Risk Capacity).

Au total, il se dégage une marge budgétaire de 121,721 milliards, que le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2015 se propose de répartir en services votés et réévalués (11,062 milliards) et en mesures nouvelles (110,659 milliards)

Le Gouvernement a donc décidé, pour le bien-être des Sénégalais, de réaffecter l'espace budgétaire ainsi dégagé aux priorités définies par le Plan Sénégal Emergent. Il s'agit de :

Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

- Des travaux urgents et prioritaires relatifs à des engagements pris par le Chef de l'Etat dans le cadre des Conseils des Ministres décentralisés, particulièrement le programme prioritaire de désenclavement pour un montant de 4 milliards ;

- Du renforcement des crédits alloués au secteur de l'agriculture et de l'emploi des jeunes, à travers le PRODAC notamment, pour un montant de 5,4 milliards ;

Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable

-De l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base (pistes rurales, matériels d'allègement des travaux des femmes, hydraulique rurale, électrification rurale, etc.) à travers le PUDC, pour un montant de 27 milliards (dont 15 milliards déjà pris en charge par décret d'avance) ;

-De la mise en place de plateformes minimales d'infrastructures (réseaux de voirie, éclairage public, etc.) à travers le programme présidentiel de modernisation des villes du Sénégal pour 2 milliards ;

-Des allocations de bourses pour une dotation complémentaire de 8 milliards, portant l'enveloppe budgétaire de 28 à 36 milliards ;

-De la sécurisation financière des dépenses incompressibles des structures universitaires pour un montant complémentaire de 7 milliards ;

-Du programme d'assistance au monde rural en vivres de soudure et de l'opération de sauvegarde du bétail pour 8,2 milliards ;

-Du programme élargi de vaccination pour 660 millions et de la couverture des dépenses relatives à la contractualisation, aux bourses et allocations et à la prime de motivation pour 2,42 milliards ;

-De divers programmes d'urgence consacrés à l'eau pour un montant de 2,193 milliards.

Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité

-L'acquisition de matériels de surveillance des frontières et de renforcement des capacités et moyens de défense et de sécurité dans le contexte de la lutte contre le terrorisme ;

-Le financement de l'Acte 3 de la décentralisation pour 4,38 milliards destinés à l'achat de véhicules et au fonctionnement des Collectivités locales ;

-La prise en charge du gap de financement des structures aéroportuaires (ADS, HAALS, ANACIM), suite à la baisse de la redevance de sûreté pour 2,375 milliards ;

-Le recrutement et l'intégration de contractuels dans les secteurs prioritaires (santé, éducation, sécurité) pour un montant de 16 milliards.

Ainsi donc, au total le budget 2015 s'équilibre en recettes et dépenses à 2916,689 milliards.

Le projet de loi contient également des dispositions ayant pour objectifs de :

- ratifier le décret d'avance du 17 avril 2015 ayant permis de démarrer le PUDC ;
- modifier le Code général des impôts pour l'adapter à la suppression du visa d'entrée au Sénégal afin de soutenir le tourisme national ;
- mettre en place un dispositif fiscal d'encouragement de la construction de logements sociaux.

Après l'exposé de Monsieur le Ministre ,vos Commissaires ont pris la parole pour exprimer toute leur satisfaction à examiner et voter un tel projet de loi, relatif à une réallocation de ressources financières étendues aux principaux axes du PSE .Ils ont constaté, pour s'en réjouir ,que le souci constant ayant guidé cette répartition, repose essentiellement sur la satisfaction des préoccupations des populations, quand on pense à l'allégement des travaux domestiques des femmes rurales, au désenclavement de certaines contrées, à l'hydraulique et à l'électrification rurales, à l'emploi des jeunes, au fonctionnement des Collectivités locales et aux structures universitaires.

Vos Commissaires se sont émus de la situation de précarité des douaniers aux frontières qui sont très mal lotis et qui accomplissent leurs devoirs avec des moyens dérisoires (logistique et habitat).

Ils ont plaidé pour une allocation conséquente de ressources financières à l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) à la hauteur des missions qui lui sont assignées (recherches, expérimentations et vulgarisations dans le domaine alimentaire, conseils et accompagnement des PME/PMI). Il y a, à ce jour, un reliquat de 152 245 000 FCFA non perçu sur le budget de 2015 et il est constaté que le même budget a été reconduit alors que sa réévaluation était espérée.

Relativement aux difficultés que rencontre le secteur touristique, ils ont suggéré la mise en place d'un package attractif en direction des Sénégalais de l'Extérieur et gravitant autour d'une baisse sensible du billet d'avion suite à un voyage groupé familial.

Ils ont aussi loué la pertinence du PRODAC, mais considèrent que ce dernier ne doit pas être un projet à fonds perdus car les recettes issues de la vente de produits devraient permettre aux exploitants de procéder à des remboursements de prêts.

Cependant leurs interventions les plus marquantes portent autour des points ci-dessous :

- le prix du carburant à la pompe

Vos Commissaires ont beaucoup insisté sur le coût du carburant à la pompe. Ils ne comprennent pas que malgré la baisse continue du cours du baril de pétrole, cela ne se répercute pas à la pompe et aussi qu'il soit plus cher que dans les pays limitrophes qui viennent s'approvisionner au Sénégal ;

- le désenclavement de certaines zones

La région de Sédhiou dans son intégralité fait face à un enclavement qui impacte négativement sur son développement économique et social avec des difficultés d'acheminement, voire de commercialisation de sa production agricole ;

- l'acquisition du matériel de surveillance des frontières

Tout en approuvant une telle option et au regard des dangers potentiels qui guettent notre pays, vos Commissaires souhaiteraient connaître le niveau de la ressource financière qui y est affectée ;

-la situation de Sénégal Airlines

Elle reste préoccupante tant dans ses aspects économiques et financiers que sociaux .Vos Commissaires auraient souhaité connaître les mesures envisagées pour son redressement ;

-l'élargissement de l'assiette de l'impôt

Vos Commissaires ne comprennent pas que certains impôts et taxes ne puissent être collectés de façon efficace par les services compétents de l'Etat (la taxe sur les ordures ménagères et celle sur le foncier bâti seraient source de recettes budgétaires supplémentaires pour l'Etat) ;

-la Baisse des crédits d'investissement de certains chapitres budgétaires du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

Vos Commissaires tout en se félicitant des efforts faits pour renforcer les moyens financiers du secteur de santé se sont interrogés sur les raisons ayant conduit à la baisse de crédits d'investissement de certains projets ;

-Classement du Sénégal parmi les 25 pays les plus pauvres

Vos Commissaires ont souhaité être édifiés sur ce classement supposé provenir d'un rapport du FMI.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre, après avoir salué la pertinence des interventions des honorables parlementaires, a d'abord souligné que la réallocation des ressources, objet du présent projet de loi, a été faite selon les proportions définies lors de l'élaboration du Plan Sénégal Emergent (Axe 1 : 65%, Axe 2 : 25%, Axe 3 : 10%)

S'agissant de la situation des douaniers aux frontières, il s'est dit très sensible à leurs conditions matérielles et que des correctifs y seront apportés. Pour l'ITA,

une première rallonge de 310 millions lui a été accordée dans la loi de finances initiale pour 2015. Cependant, un contrat de performance avait été signé avec ce dernier et l'évaluation des performances, pour le respect des engagements, sera faite en fin d'année au terme de laquelle des mesures pourraient être accordées à cette institution le cas échéant

En ce qui concerne l'élargissement de l'assiette de l'impôt (taxe sur les ordures ménagères, foncier bâti et autres), il se pose un problème de moyens humains au sein du ministère. Néanmoins, Monsieur le Ministre est d'avis que cet élargissement est indispensable.

Il a, ensuite, apporté les réponses ci-dessous aux questionnements de vos Commissaires :

-Sur le prix du carburant à la pompe, le souhait a toujours été de répercuter la baisse des cours du pétrole aux consommateurs cependant, la contrariété majeure relative à l'application d'une telle mesure, tient à la hausse du dollar dont il faut surveiller les évolutions. Cependant, au mois de décembre, une évaluation sera faite et elle pourrait conduire à une éventuelle révision des prix à la pompe. Le Gouvernement y pense.

-Au niveau du désenclavement de certaines zones du pays, Monsieur le Ministre indiquera qu'un important programme de 300 milliards sera mis en œuvre dont 90 milliards pour la zone des Niayes et un financement de 40 milliards pour la boucle du Boudié. Dans la présente LFR, 4 milliards sont prévus pour amorcer ledit programme ;

-Relativement à l'acquisition du matériel de surveillance des frontières et de renforcement des capacités et moyens de défense et de sécurité, Monsieur le Ministre est d'avis qu'aucune mesure de sécurité n'est de trop, face à des menaces de toute forme et de toute provenance. La stabilité de nos pays est

tributaire du sentiment de sécurité de nos populations. Des ressources évaluées à 13,5 milliards ont été dégagées.

-Quant à la situation de Sénégal Airlines, force est de reconnaître qu'elle est inquiétante, car cette compagnie n'a plus d'avions. Trois options s'offraient à l'Etat :

- la liquidation ;
- la recapitalisation ;
- la relance avec un partenaire stratégique.

L'option finalement retenue est la relance avec un partenaire stratégique et les discussions sont actuellement assez avancées.

Il faut reconnaître que certains dossiers très délicats posent problème relativement à leur montage (Sunéor, AIBD, Transrail et Sénégal Airlines). Il est indispensable d'être prudent dans leur traitement pour éviter un effet boomerang. Pour AIBD, les investissements sont très importants et le contrat a été mal négocié.

-Quant à l'élargissement de l'assiette de l'impôt, il permettrait, certes à l'Etat, de trouver des ressources additionnelles, mais c'est sa mise en pratique qui s'avère ardue au regard de l'insuffisance des moyens humains du ministère ;

- Pour ce qui est de la baisse de crédits d'investissements de certains projets du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), il s'agit de réaménagements budgétaires opérés par ledit Ministère tenant compte de l'état d'avancement de l'exécution de ces projets ;

Monsieur le Ministre est revenu sur le débat qui fait l'actualité au Sénégal ces temps derniers, suite au soi-disant classement du FMI sur la pauvreté. Pour Monsieur le Ministre ce classement n'est pas du FMI, car ce dernier a pour mission principale de s'occuper de la stabilité du système monétaire international et non de la pauvreté qui est du ressort de la Banque Mondiale. Le Ministre a ainsi précisé que l'information ne vient pas d'un rapport publié par le

FMI d'une part, et que le classement ne concerne pas la pauvreté, mais plutôt le PIB par habitant exprimé en dollar d'autre part. Cependant, il a indiqué que le PIB par habitant du Sénégal, exprimé en dollar, a effectivement baissé en 2015 comme pour l'ensemble des pays de la zone Euro et de la zone Franc, reflétant la forte appréciation du dollar par rapport à l'euro et donc par rapport au FCFA. En effet, avec un PIB par habitant de 37.728 dollars en 2015 contre 44.331 dollars en 2014, la France occupe en 2015 la 21^e place au niveau mondial. Les Etats-Unis pointent à la 5^e place (55.904 dollars par tête).

Par contre, en se référant au PIB nominal en dollars, qui reflète la taille de l'économie, les Etats-Unis occupent la 1^{ère} place avec un PIB de 17.968 milliards de dollars, suivie de la Chine (11.385 milliards de dollars), du Japon (4.116 milliards de dollars), de l'Allemagne (3.371 milliards de dollars), du Royaume-Uni (2.865 milliards de dollars) et de la France (2.422 milliards de dollars). Le Sénégal est 114^e mondial et la 19^e place en Afrique, avec un PIB de 14 milliards de dollars. Dans la zone UEMOA, le Sénégal est la 2^e économie tandis qu'au niveau de la CEDEAO, notre pays est la 4^e économie après le Nigéria, et la Côte-d'Ivoire et le Ghana.

Ce qui est constant, par contre, c'est que notre pays connaît une croissance soutenue depuis 2012 (le taux de croissance escompté en 2015 devrait être au moins de 5,4%).

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n° 21/2015 portant loi de finances rectificative pour l'année 2015. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

XII^{ÈME} LÉGISLATURE

N° 18/2015

LOI PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR L'ANNÉE 2015

L'Assemblée nationale, après en avoir délibéré, a adopté,
en sa séance du jeudi 19 novembre 2015, selon la
procédure d'urgence, la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER : Abrogation et remplacement de l'article 1^{er} alinéa II, III et IV, de l'article 2, de l'article 3 alinéa I et II, des articles 4, 5, 6 et 14 de la loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour l'année 2015.

Les dispositions de l'article 1^{er} alinéa II, III et IV, de l'article 2, de l'article 3 alinéa I et II, des articles 4, 5, 6 et 14 de la loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour l'année 2015 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

PREMIERE PARTIE : **CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER**

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET AUX CHARGES

A – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

ARTICLE PREMIER : Evaluation et autorisation de perception des ressources.

II – Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2015, à la somme de 2.419.439.000.000 FCFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

IV – Les ressources totales du budget général sont prévues à 2.824.439.000.000 FCFA.

B – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

ARTICLE 2 : Evaluation des charges

Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances rectificative pour l'année 2015, à la somme de 2.824.439.000.000 FCFA conformément aux annexes 3, 4 et 5 de la présente loi.

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 3 : Equilibre général du Budget

I - Pour l'année 2015, les ressources évaluées dans l'annexe 1 de la présente loi de finances rectificative, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants ci-après :

En millions de francs			
RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant
I - BUDGET GENERAL			
A - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE			
A 1 - Recettes internes		A1 Dépenses sur recettes internes	
A 1-1 Recettes			
Recettes fiscales	1 621 300	Dette publique	598 010
Recettes non fiscales	91 500	Dépenses de personnel	526 000
Recettes Exceptionnelles	93 557	Autres dépenses courantes	707 800
Remboursements Prêts et avances	3 000	Dépenses en capital sur ressources internes	587 629
Dons budgétaires	40 000		
Total recettes internes	1 849 357	Total dépenses sur recettes internes	2 419 439
A 1-2 - Emprunts			
Emprunts	570 082		
Total emprunts	570 082		
Total A = (A-1-1 + A 1-2)	2 419 439	Total A = (A1)	2 419 439
B - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE			
B - Recettes externes			
Tirage Dons et emprunts	405 000	Dépenses en capital sur ressources externes	405 000
Total B	405 000	Total B	405 000
TOTAL I = (A + B)	2 824 439	TOTAL I = (A + B)	2 824 439
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Recettes	92 250	Dépenses	92 250
TOTAL BUDGET = (1 + 2)	2 916 689	TOTAL BUDGET = (1 + 2)	2 916 689

II - Pour l'année 2015, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal pour un montant de 1.015.082.000.000 FCFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

DEUXIEME PARTIE : MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE PREMIER : MOYENS DES SERVICES

A – BUDGET GENERAL

A-1 DEPENSES ORDINAIRES

ARTICLE 4 : Services votés

Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances rectificative pour l'année 2015, au titre des services votés réévalués des dépenses ordinaires, est fixé à la somme de 1 781 070 806 000 FCFA conformément à l'annexe 3 et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique	598 010 000 000 francs CFA
- Titre 2 dépenses de personnel	510 000 000 000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	345 421 613 803 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	327 639 192 197 francs CFA

ARTICLE 5 : mesures nouvelles

Il est ouvert, pour la loi de finances rectificative pour l'année 2015, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 50 739 194 000 FCFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel	16 000 000 000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	4 688 355 000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	30 050 839 000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe 4 de la présente loi.

A-2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE 6 : Dépenses en capital sur ressources internes

I – Il est ouvert pour la loi de finances rectificative pour l'année 2015, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement d'un montant de 587 629 000 000 FCFA ainsi répartis :

- Titre 5: Investissement exécutés par l'Etat	164 528 962 701 francs CFA
- Titre 6: Transfert en capital	423 100 037 299 francs CFA

II – Il est ouvert pour la loi de finances rectificative 2015, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programme d'un montant de 5 446 814 000 000 de francs CFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe 5 bis jointe à la présente loi.

TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 14 : Taxes parafiscales

Exposé des motifs

La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe 6, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2015, sous réserve des dispositions de l'article 22 de la présente loi.

ARTICLE 2 : Dispositions nouvelles

Les dispositions de la loi n°2014-30 du 16 décembre 2014 portant loi de finances pour l'année 2015 sont complétées par les articles 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 ainsi libellés :

ARTICLE 20 : Ratification de décret d'avance

Sont ratifiés les crédits ouverts par le décret n°2015-517 du 17 avril 2015, portant ouverture de crédits à titre d'avances.

ARTICLE 21 : Prélèvement au profit de l'ONFP et du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique.

Il est autorisé, à partir de l'année financière 2015, un prélèvement de 5% du produit de la Contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE), lequel prélèvement est affecté au Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique.

ARTICLE 22 : Prélèvement sur les taxes parafiscales au profit du budget général

Le reversement au profit du budget de l'Etat de 19,6 milliards FCFA du produit de recettes précédemment destinées au financement de la même compensation se fera, durant le quatrième trimestre 2015, par une réduction du taux de Prélèvement de soutien au secteur de l'énergie (PSE) et une augmentation de celui du prélèvement FSIPP.

Article 23 : Disposition accordant des avantages fiscaux et douaniers dérogatoires

Il est institué, pendant une période de cinq (5) ans, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, un régime fiscal et douanier dérogatoire au droit commun, aux promoteurs immobiliers engagés dans un programme de construction d'immeubles à usage de logement agréé par l'Etat.

Les avantages fiscaux et douaniers accordés dans le cadre de la mise en œuvre dudit régime sont les suivants :

- *une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés ;*
- *une suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les matériels et matériaux de construction, les études topographiques, les études et travaux de voiries et réseaux divers (VRD), les études d'urbanisme, d'architecture et études et travaux portant sur les équipements socio-collectifs (écoles, centres de santé, etc.) à la charge du promoteur immobilier et/ou de ses sous-traitants et rentrant dans le cadre du programme ;*
- *une réduction de 50% des droits d'enregistrement à l'acquisition des terrains par les promoteurs immobiliers ;*
- *une admission temporaire pour les engins non fixés à demeure, tels que bulldozers, élévateurs, grues, etc.), et les camions ;*
- *une exonération des droits de douane sur les matériaux importés pour la construction du programme.*

Sont exclus du bénéfice des avantages susvisés, les importations de matériels et matériaux faisant l'objet d'une production locale.

La suspension de taxe sur la valeur ajoutée devient une exonération définitive s'il est prouvé, a posteriori, que les matériels, matériaux, équipements, études et services divers acquis lors de la période de réalisation du programme ont été utilisés conformément à leur objet.

Les modalités de mise en œuvre de cette suspension seront définies par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Articles 24, 25 et 26 : Modification de certaines dispositions du code général des impôts

Article 24 : *Les dispositions des articles 528, 530 et 532 de la loi n° 2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code Général des Impôts (CGI) modifiée, sont abrogées.*

Article 25 : *Les alinéas 1 et 2 de l'article 529 de la même loi sont abrogés.*

Article 26 : *Les dispositions de l'article 653 du CGI sont remplacées par les dispositions suivantes :*

Art. 653- « le comptable public compétent peut accorder, sous sa propre responsabilité, un moratoire de paiement au contribuable qui en formule la demande, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé des finances ».

Dakar, le 19 novembre 2015

Le Président de Séance



Moustapha NIASSE

ANNEXE 1

Prévisions des recettes du Budget général

En milliers FCFA

NOMENCLATURE ET NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2015	PREVISIONS LFR 2015	ECARTS: LFI/LFR 2015	TAUX ECART
ARTICLE 71- RECETTES FISCALES				
Paragraphe 0711 - Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	187 500 000	178 600 000	-8 900 000	-4,75%
Paragraphe 0712 - Impôts sur les salaires et autres rémunérations	274 000 000	270 800 000	-3 200 000	-1,17%
Paragraphe 0713 - Impôts sur le patrimoine (droit d'enregistrement)	24 600 000	24 000 000	-600 000	-2,44%
Paragraphe 0714 - Autres impôts directs (dont CGU)	600 000	600 000	0	
TOTAL IMPOTS DIRECTS	486 700 000	474 000 000	-12 700 000	-2,61%
Paragraphe 0715 - Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	801 700 000	812 400 000	10 700 000	1,33%
Paragraphe 0716 - Droits de timbre et d'enregistrement	37 300 000	30 200 000	-7 100 000	-19,03%
Paragraphe 0717 - Droits et taxes à l'importation	242 800 000	222 000 000	-20 800 000	-8,57%
Paragraphe 0719 - Autres recettes fiscales****	33 200 000	82 700 000	49 500 000	149,10%
TOTAL IMPOTS INDIRECTS	1 115 000 000	1 147 300 000	32 300 000	2,90%
071 - TOTAL RECETTES FISCALES	1 601 700 000	1 621 300 000	19 600 000	1,22%
ARTICLE 72 - RECETTES NON FISCALES				
Paragraphe 0721 - Revenu de l'Entreprise et du Domaine	17 000 000	23 500 000	6 500 000	38,24%
Paragraphe 0722 - Droits et frais administratifs	100 000	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0723 - Amendes et Condamnations pécuniaires	100 000	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0724 - Produits financiers	51 900 000	52 800 000	900 000	1,73%
Paragraphe 0729 - Autres recettes non fiscales	8 900 000	15 000 000	6 100 000	68,54%
072 - TOTAL RECETTES NON FISCALES	78 000 000	91 500 000	13 500 000	17,31%
TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES	1 679 700 000	1 712 800 000	33 100 000	1,97%
074 - DONS PROGRAMMES	35 000 000	40 000 000	5 000 000	14,29%
076 - RECETTES EXCEPTIONNELLES***	84 000 000	93 557 000	9 557 000	11,38%
729 - REMBOURSEMENT DE PRÊTS ET AVANCES (PRETS RETROCEDES)	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
014 - EMISSIONS DE BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN	146 781 000	146 781 000	0	0,00%
016 - EMPRUNTS PROGRAMMES	38 000 000	38 000 000	0	0,00%
017 AUTRES EMPRUNTS****	385 301 000	385 301 000	0	0,00%
Total emprunts	570 082 000	570 082 000	0	0,00%
TOTAL ARTICLES 74, 76, 729, 14, 16 et 17	692 082 000	706 639 000	14 557 000	2,10%
TOTAL RESSOURCES INTERNES (ARTICLES 71 - 72 - 76 - 29 - 14-16 et 17)	2 371 782 000	2 419 439 000	47 657 000	2,01%
012 - DONS PROJETS ET LEGS	194 000 000	194 000 000	0	0,00%
015 - TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS	211 000 000	211 000 000	0	0,00%
TOTAL RESSOURCES EXTERNES (ARTICLES 12, et 15)	405 000 000	405 000 000	0	0,00%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL	2 776 782 000	2 824 439 000	47 657 000	1,72%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	92 250 000	92 250 000	0	0,00%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FIN (Budget général + Comptes spéciaux du trésor)	2 869 032 000	2 916 689 000	47 657 000	1,66%

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
10 Dette Publique		
DETTE PUBLIQUE		
Dette Publique		
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et intérêts	598.010.000.000	598.010.000.000
Total Dette Publique	598.010.000.000	598.010.000.000
TOTAL DETTE PUBLIQUE	598.010.000.000	598.010.000.000
Total Général Section 10	598.010.000.000	598.010.000.000
21 Présidence de la République		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel	7.231.946.320	7.231.946.320
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	9.488.045.000	10.313.793.209
Titre 4 - 21 Transferts courants	19.012.857.000	24.243.517.500
Total Budget de Fonctionnement	35.732.848.320	41.789.257.029
TOTAL BUDGET GENERAL	35.732.848.320	41.789.257.029
Total Général Section 21	35.732.848.320	41.789.257.029
22 Assemblée Nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel	8.695.143.520	8.695.143.520
Titre 4 - 22 Transferts courants	4.934.506.000	4.934.506.000
Total Budget de Fonctionnement	13.629.649.520	13.629.649.520
TOTAL BUDGET GENERAL	13.629.649.520	13.629.649.520
Total Général Section 22	13.629.649.520	13.629.649.520
23 Commission Electorale Nationale Autonome		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 4 - 23 Transferts courants	1.600.983.000	1.600.983.000
Total Budget de Fonctionnement	1.600.983.000	1.600.983.000
TOTAL BUDGET GENERAL	1.600.983.000	1.600.983.000
Total Général Section 23	1.600.983.000	1.600.983.000
24 Conseil Economique, Social et Environnemental		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	6.851.874.724	6.851.874.724
Titre 4 - 24 Transferts courants	2.002.087.000	2.002.087.000
Total Budget de Fonctionnement	8.853.961.724	8.853.961.724
TOTAL BUDGET GENERAL	8.853.961.724	8.853.961.724
Total Général Section 24	8.853.961.724	8.853.961.724

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

ANNEXE 3 **RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE**

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	(ne tient pas compte des CDT)	LFR pour l'année 2015	
	Crédits Ouverts en LFI	2015	Réévaluation Services Votés
25 Conseil Constitutionnel			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel		246.868.200	246.868.200
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement		110.830.000	110.830.000
Titre 4 - 25 Transferts courants		500.000	500.000
Total Budget de Fonctionnement		358.198.200	358.198.200
TOTAL BUDGET GENERAL		358.198.200	358.198.200
Total Général Section 25		358.198.200	358.198.200
27 Cour Suprême			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel		906.014.620	906.014.620
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement		769.403.000	769.403.000
Titre 4 - 27 Transferts courants		1.660.000	1.660.000
Total Budget de Fonctionnement		1.677.077.620	1.677.077.620
TOTAL BUDGET GENERAL		1.677.077.620	1.677.077.620
Total Général Section 27		1.677.077.620	1.677.077.620
28 Cour des Comptes			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel		851.379.520	851.379.520
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement		242.879.000	238.766.560
Titre 4 - 28 Transferts courants		900.000.000	900.000.000
Total Budget de Fonctionnement		1.994.258.520	1.990.146.080
TOTAL BUDGET GENERAL		1.994.258.520	1.990.146.080
Total Général Section 28		1.994.258.520	1.990.146.080
30 Primature			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel		1.287.465.400	1.287.465.400
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement		3.143.224.000	3.114.663.357
Titre 4 - 30 Transferts courants		4.260.700.000	4.517.700.000
Total Budget de Fonctionnement		8.691.389.400	8.919.828.757
TOTAL BUDGET GENERAL		8.691.389.400	8.919.828.757
Total Général Section 30		8.691.389.400	8.919.828.757

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI	LFR pour l'année 2015
	2015	Réévaluation Services Votés
31 Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	16.895.589.720	17.140.200.720
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	21.329.298.000	23.375.485.097
Titre 4 - 31 Transferts courants	5.710.634.000	5.584.648.000
Total Budget de Fonctionnement	43.935.521.720	46.100.333.817
TOTAL BUDGET GENERAL	43.935.521.720	46.100.333.817
Total Général Section 31	43.935.521.720	46.100.333.817
32 Ministère des Forces Armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	71.310.135.900	71.310.135.900
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	22.389.975.000	22.978.845.756
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.359.687.000	2.670.386.000
Total Budget de Fonctionnement	96.059.797.900	96.959.367.658
TOTAL BUDGET GENERAL	96.059.797.900	96.959.367.656
Total Général Section 32	96.059.797.900	96.959.367.656
33 Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	34.523.116.600	34.523.116.600
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	6.250.075.000	7.498.329.525
Titre 4 - 33 Transferts courants	4.000.000.000	4.000.000.000
Total Budget de Fonctionnement	44.773.191.600	46.021.446.125
TOTAL BUDGET GENERAL	44.773.191.600	46.021.446.125
Total Général Section 33	44.773.191.600	46.021.446.125
34 Ministère de la Justice		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 34 Dépenses de personnel	18.214.702.660	18.214.702.660
Titre 3 - 34 Dépenses de fonctionnement	5.291.939.000	5.495.662.621
Titre 4 - 34 Transferts courants	1.543.862.000	1.618.862.000
Total Budget de Fonctionnement	25.050.503.660	25.329.227.281
TOTAL BUDGET GENERAL	25.050.503.660	25.329.227.281
Total Général Section 34	25.050.503.660	25.329.227.281

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015 Réévaluation Services Votés
35 Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du renouveau du service public		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 35 Dépenses de personnel	729.539.880	729.539.880
Titre 3 - 35 Dépenses de fonctionnement	375.089.000	443.416.489
Titre 4 - 35 Transferts courants	65.000.000	65.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.169.628.880	1.237.956.369
TOTAL BUDGET GENERAL	1.169.628.880	1.237.956.369
Total Général Section 35	1.169.628.880	1.237.956.369
37 Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 37 Dépenses de personnel	944.500.160	944.500.160
Titre 3 - 37 Dépenses de fonctionnement	245.870.000	238.383.978
Titre 4 - 37 Transferts courants	269.920.000	284.920.000
Total Budget de Fonctionnement	1.460.290.160	1.467.804.138
TOTAL BUDGET GENERAL	1.460.290.160	1.467.804.138
Total Général Section 37	1.460.290.160	1.467.804.138
38 Ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 38 Dépenses de personnel	162.331.180	162.331.180
Titre 3 - 38 Dépenses de fonctionnement	260.000.000	610.510.691
Total Budget de Fonctionnement	422.331.180	772.841.871
TOTAL BUDGET GENERAL	422.331.180	772.841.871
Total Général Section 38	422.331.180	772.841.871
40 Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.147.614.160	1.147.614.160
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	556.999.000	560.051.738
Titre 4 - 40 Transferts courants	183.447.000	751.448.000
Total Budget de Fonctionnement	1.888.060.160	2.459.113.898
TOTAL BUDGET GENERAL	1.888.060.160	2.459.113.898
Total Général Section 40	1.888.060.160	2.459.113.898

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple - Un But - Une Foi

ANNEXE 3
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI	LFR pour l'année 2015
	2015	Réévaluation Services Votés
41 Min. Infr. Transp. Terrestres et du Désencl.		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	555.982.020	555.982.020
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	290.231.000	262.550.003
Titre 4 - 41 Transferts courants	250.000.000	250.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.096.213.020	1.068.532.023
TOTAL BUDGET GENERAL	1.096.213.020	1.068.532.023
Total Général Section 41	1.096.213.020	1.068.532.023
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	1.946.471.740	1.946.471.740
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1.089.753.000	1.075.179.530
Titre 4 - 42 Transferts courants	20.607.126.000	20.607.126.000
Total Budget de Fonctionnement	23.643.350.740	23.628.777.270
TOTAL BUDGET GENERAL	23.643.350.740	23.628.777.270
Total Général Section 42	23.643.350.740	23.628.777.270
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du plan		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	18.986.452.980	18.986.452.980
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	10.528.903.000	11.598.729.529
Titre 4 - 43 Transferts courants	5.228.880.000	5.520.870.000
Total Budget de Fonctionnement	34.744.235.980	36.106.052.509
TOTAL BUDGET GENERAL	34.744.235.980	36.106.052.509
Total Général Section 43	34.744.235.980	36.106.052.509
44 Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	196.524.060	196.524.060
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	876.784.000	858.407.049
Titre 4 - 44 Transferts courants	7.572.681.000	6.072.681.000
Total Budget de Fonctionnement	8.645.989.060	7.127.612.109
TOTAL BUDGET GENERAL	8.645.989.060	7.127.612.109
Total Général Section 44	8.645.989.060	7.127.612.109

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple - Un But - Une Foi

ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI	LFR pour l'année 2015
	2015	Réévaluation Services Votés
45 Ministère du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 45 Dépenses de personnel	1.381.843.820	1.381.843.820
Titre 3 - 45 Dépenses de fonctionnement	275.464.000	268.935.060
Titre 4 - 45 Transferts courants	1.480.482.000	1.759.636.100
Total Budget de Fonctionnement	3.137.789.820	3.410.414.980
TOTAL BUDGET GENERAL	3.137.789.820	3.410.414.980
Total Général Section 45	3.137.789.820	3.410.414.980
46 Ministère du renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 46 Dépenses de personnel	1.224.942.160	1.224.942.160
Titre 3 - 46 Dépenses de fonctionnement	373.321.000	351.820.980
Titre 4 - 46 Transferts courants	129.000.000	129.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.727.263.160	1.705.763.140
TOTAL BUDGET GENERAL	1.727.263.160	1.705.763.140
Total Général Section 46	1.727.263.160	1.705.763.140
47 Ministère de l'Industrie et des Mines		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 47 Dépenses de personnel	253.485.780	253.485.780
Titre 3 - 47 Dépenses de fonctionnement	202.843.000	200.142.720
Titre 4 - 47 Transferts courants	1.226.745.000	1.256.745.000
Total Budget de Fonctionnement	1.683.073.780	1.710.373.500
TOTAL BUDGET GENERAL	1.683.073.780	1.710.373.500
Total Général Section 47	1.683.073.780	1.710.373.500
49 Min. Tourisme et Transp. Aériens		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	471.642.240	471.642.240
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	266.099.000	513.227.540
Titre 4 - 49 Transferts courants	986.000.000	1.986.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.723.741.240	2.970.869.780
TOTAL BUDGET GENERAL	1.723.741.240	2.970.869.780
Total Général Section 49	1.723.741.240	2.970.869.780

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015 Réévaluation Services Voies
50 Ministère de l'Education Nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	212.271.959.060	212.271.959.060
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	115.884.697.000	116.405.427.202
Titre 4 - 50 Transferts courants	5.009.905.000	5.209.904.440
Total Budget de Fonctionnement	333.166.561.060	333.887.290.702
TOTAL BUDGET GENERAL	333.166.561.060	333.887.290.702
Total Général Section 50	333.166.561.060	333.887.290.702
52 Ministère des Sports		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 52 Dépenses de personnel	1.045.813.540	1.045.813.540
Titre 3 - 52 Dépenses de fonctionnement	1.587.777.000	2.043.294.164
Titre 4 - 52 Transferts courants	500.275.000	1.043.675.000
Total Budget de Fonctionnement	3.133.865.540	4.132.782.704
TOTAL BUDGET GENERAL	3.133.865.540	4.132.782.704
Total Général Section 52	3.133.865.540	4.132.782.704
53 Ministère de la Culture et de la Communication		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	982.448.520	982.448.520
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	346.868.000	389.463.812
Titre 4 - 53 Transferts courants	6.143.776.000	7.556.752.410
Total Budget de Fonctionnement	7.473.092.520	8.908.664.742
TOTAL BUDGET GENERAL	7.473.092.520	8.908.664.742
Total Général Section 53	7.473.092.520	8.908.664.742
54 Ministère de la Santé et de l'Action Sociale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	35.983.860.980	35.983.860.980
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	7.515.597.000	7.422.022.368
Titre 4 - 54 Transferts courants	34.123.245.000	34.073.245.000
Total Budget de Fonctionnement	77.622.702.980	77.479.128.348
TOTAL BUDGET GENERAL	77.622.702.980	77.479.128.348
Total Général Section 54	77.622.702.980	77.479.128.348

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple - Un But - Une Foi

ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI	LFR pour l'année 2015
	2015	Réévaluation Services Votés
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	1.285.210.660	1.285.210.660
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	561.209.000	642.723.488
Titre 4 - 55 Transferts courants	1.499.900.000	1.499.900.000
Total Budget de Fonctionnement	3.346.319.660	3.427.834.148
TOTAL BUDGET GENERAL	3.346.319.660	3.427.834.148
Total Général Section 55	3.346.319.660	3.427.834.148
56 Ministère de l'Environnement et du développement durable		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	4.931.463.440	4.931.463.440
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	3.315.231.000	3.255.871.936
Titre 4 - 56 Transferts courants	1.101.290.000	533.257.000
Total Budget de Fonctionnement	9.347.984.440	8.720.592.376
TOTAL BUDGET GENERAL	9.347.984.440	8.720.592.376
Total Général Section 56	9.347.984.440	8.720.592.376
58 Min. Femme, Famille et Enfance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1.191.672.300	1.191.672.300
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	563.575.000	528.812.694
Titre 4 - 58 Transferts courants	1.096.494.000	1.096.494.000
Total Budget de Fonctionnement	2.851.741.300	2.816.978.994
TOTAL BUDGET GENERAL	2.851.741.300	2.816.978.994
Total Général Section 58	2.851.741.300	2.816.978.994
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	7.048.179.440	7.048.179.440
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	7.381.165.000	7.377.508.281
Titre 4 - 59 Transferts courants	1.864.685.000	1.960.161.500
Total Budget de Fonctionnement	16.294.029.440	16.385.849.221
TOTAL BUDGET GENERAL	16.294.029.440	16.385.849.221
Total Général Section 59	16.294.029.440	16.385.849.221

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple - Un But - Une Foi

ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2015	LFR pour l'année 2015
		Réévaluation Services Volés
60 Charges non Réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	45.265.701.116	45.021.090.116
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	133.643.157.000	112.307.086.041
Titre 4 - 60 Transferts courants	91.585.212.000	63.188.002.247
Total Budget de Fonctionnement	270.494.070.116	220.516.178.404
TOTAL BUDGET GENERAL	270.494.070.116	220.516.178.404
Total Général Section 60	270.494.070.116	220.516.178.404
62 Ministère de l'Elevage et des Productions Animales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1.802.197.060	1.802.197.060
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	909.215.000	895.944.386
Titre 4 - 62 Transferts courants	279.596.000	279.596.000
Total Budget de Fonctionnement	2.991.008.060	2.977.737.446
TOTAL BUDGET GENERAL	2.991.008.060	2.977.737.446
Total Général Section 62	2.991.008.060	2.977.737.446
63 Ministère des Postes et des Télécommunications		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	336.658.040	336.658.040
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	191.096.000	186.208.856
Total Budget de Fonctionnement	527.754.040	522.866.896
TOTAL BUDGET GENERAL	527.754.040	522.866.896
Total Général Section 63	527.754.040	522.866.896
65 Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 65 Dépenses de personnel	1.332.674.060	1.332.674.060
Titre 3 - 65 Dépenses de fonctionnement	259.402.000	242.441.310
Titre 4 - 65 Transferts courants	20.613.571.000	20.663.571.000
Total Budget de Fonctionnement	22.205.647.060	22.238.686.370
TOTAL BUDGET GENERAL	22.205.647.060	22.238.686.370
Total Général Section 65	22.205.647.060	22.238.686.370

loi de finances rectificative pour l'année 2015

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

ANNEXE 3 RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI	LFR pour l'année 2015
	2015	Réévaluation Services Votés
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	881.468.300	881.468.300
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	238.981.000	224.696.825
Titre 4 - 68 Transferts courants	703.822.000	923.822.000
Total Budget de Fonctionnement	1.824.271.300	2.029.987.125
TOTAL BUDGET GENERAL	1.824.271.300	2.029.987.125
Total Général Section 68	1.824.271.300	2.029.987.125
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	490.052.440	490.052.440
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2.599.972.000	2.485.196.725
Titre 4 - 75 Transferts courants	93.255.458.000	93.535.458.000
Total Budget de Fonctionnement	96.345.482.440	96.510.707.169
TOTAL BUDGET GENERAL	96.345.482.440	96.510.707.169
Total Général Section 75	96.345.482.440	96.510.707.169
82 Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 82 Dépenses de personnel	135.073.680	135.073.680
Titre 3 - 82 Dépenses de fonctionnement	139.970.000	137.781.257
Titre 4 - 82 Transferts courants	4.987.078.000	5.337.078.000
Total Budget de Fonctionnement	5.262.121.680	5.609.932.937
TOTAL BUDGET GENERAL	5.262.121.680	5.609.932.937
Total Général Section 82	5.262.121.680	5.609.932.937
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS:	1.814.596.000.000	1.781.070.806.000

loi de finances rectificative pour l'année 2015

ANNEXE 4

Répartition des mesures nouvelles par pouvoir public ou ministère et par titre

Sectio ns	POUV. PUBL. ET MINISTRES	Titre 2 PERSONNEL	Titre 3 FONCTIONNEMENT	Titre 4 TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
	POUVOIRS PUBLICS				
21	Présidence de la République		100 000 000		100 000 000
22	Assemblée Nationale	1 000 000 000			1 000 000 000
23	Commission Electorale Nationale Autonome				-
24	Conseil Economique Social et Environnemental				-
25	Conseil Constitutionnel				-
27	COUR SUPREME				-
28	Cour des Comptes				-
29	SENAT				-
30	PRIMATURE			475 000 000	475 000 000
	S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS	1 000 000 000	100 000 000	475 000 000	1 575 000 000
31	Total Affaires étrangères et Sénégalais de l'Extérieur		157 000 000	2 742 281 000	2 899 281 000
32	Total Forces armées	7 000 000 000	864 709 000	81 000 000	7 945 709 000
33	Total Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	1 000 000 000	793 646 000	500 000 000	2 293 646 000
34	Total Ministère de Justice		67 000 000	75 000 000	142 000 000
35	Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du renouveau du service public				
37	Total Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions			15 000 000	15 000 000
38	Total Ministère de l'intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance				-
40	Total Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime				-
41	Total Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désendavement				-
42	Total Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural				-
43	Total Ministère de l'Economie, des Finances et du plan			20 622 000	20 622 000
44	Total Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables				-
45	Total Ministère du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME			150 000 000	150 000 000
46	Total Ministère du renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie		50 000 000		50 000 000
47	Total Ministère de l'Industrie et des Mines				-
49	Total Ministère du Tourisme et des Transports Aériens		230 000 000	1 800 000 000	2 030 000 000
50	Total Ministère de l'Education nationale	7 000 000 000			7 000 000 000
52	Total ministère des Sports		534 000 000		534 000 000
53	Total Ministère de la culture et de la communication		20 000 000	1 393 703 000	1 413 703 000
54	Total Ministère de la Santé et de l'Action Sociale			2 427 000 000	2 427 000 000
55	Total Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne				-
56	Total Ministère de l'Environnement et du développement durable				-
58	Total Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance			50 000 000	50 000 000
59	Total Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat			20 000 000	20 000 000
60	Total Charges non Réparties		1 600 000 000	2 651 233 000	4 251 233 000
62	Total Ministère de l'Elevage et des Productions Animales				-
63	Total Ministère des Postes et des Télécommunications				-
65	Total Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire		30 000 000	2 500 000 000	2 530 000 000
68	Total Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement			150 000 000	150 000 000
75	Total Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		242 000 000	15 000 000 000	15 242 000 000
82	Total Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat				-
	S/TOTAL MINISTRES	15 000 000 000	4 588 355 000	29 575 839 000	49 164 194 000
	TOTAL	16 000 000 000	4 688 355 000	30 050 839 000	50 739 194 000

loi de finances rectificative pour l'année 2015

ANNEXE 5

En milliers de francs

Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages par Pouvoir public ou Ministère et par titre

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT+CP
21 Présidence de la République				
5 Investissements exécutés par l'état	662.938	100.000	112.000	874.938
6 Transfert en capital	28.270.530	0	0	28.270.530
Total Section:	28.933.467	100.000	112.000	29.145.467
22 Assemblée Nationale				
6 Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total Section:	500.000	0	0	500.000
24 Conseil Economique, Social et Environnemental				
6 Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total Section:	500.000	0	0	500.000
25 Conseil Constitutionnel				
6 Transfert en capital	44.000	0	0	44.000
Total Section:	44.000	0	0	44.000
27 Cour Suprême				
6 Transfert en capital	75.000	0	0	75.000
Total Section:	75.000	0	0	75.000
28 Cour des Comptes				
5 Investissements exécutés par l'état	100.000	0	0	100.000
6 Transfert en capital	793.000	0	0	793.000
Total Section:	893.000	0	0	893.000
30 Primature				
5 Investissements exécutés par l'état	0	0	4.841.000	4.841.000
6 Transfert en capital	37.593.460	0	0	37.593.460
Total Section:	37.593.460	0	4.841.000	42.434.460
31 Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur				
5 Investissements exécutés par l'état	2.461.726	0	0	2.461.726
6 Transfert en capital	2.500.000	0	0	2.500.000
Total Section:	4.961.726	0	0	4.961.726
32 Ministère des Forces Armées				
5 Investissements exécutés par l'état	37.011.621	0	0	37.011.621
6 Transfert en capital	5.246.756	0	0	5.246.756
Total Section:	42.258.377	0	0	42.258.377
33 Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique				
5 Investissements exécutés par l'état	13.847.005	4.476.000	580.000	18.903.005
6 Transfert en capital	8.720.000	0	0	8.720.000
Total Section:	22.567.005	4.476.000	580.000	27.623.005
34 Ministère de la Justice				
5 Investissements exécutés par l'état	2.065.862	569.000	70.000	2.704.862
6 Transfert en capital	91.000	0	0	91.000
Total Section:	2.156.862	569.000	70.000	2.795.862

loi de finances rectificative pour l'année 2015

ANNEXE 5

Répartition des crédits de paiement et des
prévisions de tirages par Pouvoir public ou
Ministère et par titre

En milliers de franc

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT+CP
35 Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du renouveau du service public				
5 Investissements exécutés par l'état	309.948	0	0	309.948
Total Section:	309.948	0	0	309.948
37 Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions				
5 Investissements exécutés par l'état	451.995	0	0	451.995
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section:	451.995	0	0	451.995
38 Ministère de l'intégration Africaine, du EPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance				
5 Investissements exécutés par l'état	512.849	0	0	512.849
Total Section:	512.849	0	0	512.849
40 Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime				
5 Investissements exécutés par l'état	1.380.516	3.820.000	2.900.000	8.100.516
6 Transfert en capital	2.627.000	0	0	2.627.000
Total Section:	4.007.516	3.820.000	2.900.000	10.727.516
41 Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement				
5 Investissements exécutés par l'état	920.058	41.150.000	40.000.000	82.070.058
6 Transfert en capital	76.855.000	0	0	76.855.000
Total Section:	77.775.058	41.150.000	40.000.000	158.925.058
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural				
5 Investissements exécutés par l'état	2.627.205	40.673.000	52.650.000	95.950.205
6 Transfert en capital	52.650.000	0	0	52.650.000
Total Section:	55.277.205	40.673.000	52.650.000	148.600.205
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du plan				
5 Investissements exécutés par l'état	18.696.119	0	348.000	19.044.119
6 Transfert en capital	28.036.308	0	0	28.036.308
Total Section:	46.732.427	0	348.000	47.080.427
44 Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables				
5 Investissements exécutés par l'état	2.123.795	45.000.000	21.500.000	68.623.795
6 Transfert en capital	17.219.795	0	0	17.219.795
Total Section:	19.343.590	45.000.000	21.500.000	85.843.590
45 Ministère du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME				
5 Investissements exécutés par l'état	383.329	0	3.500.000	3.883.329
6 Transfert en capital	4.822.096	0	0	4.822.096
Total Section:	5.205.425	0	3.500.000	8.705.425
46 Ministère du renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie				
5 Investissements exécutés par l'état	447.887	0	2.000.000	2.447.887
6 Transfert en capital	17.488.292	0	0	17.488.292
Total Section:	17.936.179	0	2.000.000	19.936.179

*loi de finances rectificative pour l'année 2015***ANNEXE 5**

En milliers de francs

Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages par Pouvoir public ou Ministère et par titre

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT+CP
47 Ministère de l'Industrie et des Mines				
5 Investissements exécutés par l'état	1.304.640	0	400.000	1.704.640
6 Transfert en capital	18.586.000	0	0	18.586.000
Total Section:	19.890.640	0	400.000	20.290.640
49 Ministère du Tourisme et des Transports Aériens				
5 Investissements exécutés par l'état	76.790	1.500.000	810.000	2.386.790
6 Transfert en capital	17.675.000	0	0	17.675.000
Total Section:	17.751.790	1.500.000	810.000	20.061.790
50 Ministère de l'Education Nationale				
5 Investissements exécutés par l'état	15.407.113	5.000.000	12.610.000	33.017.113
6 Transfert en capital	4.011.000	0	0	4.011.000
Total Section:	19.418.113	5.000.000	12.610.000	37.028.113
52 Ministère des Sports				
5 Investissements exécutés par l'état	2.250.000	0	0	2.250.000
6 Transfert en capital	500.000	0	0	500.000
Total Section:	2.750.000	0	0	2.750.000
53 Ministère de la Culture et de la Communication				
5 Investissements exécutés par l'état	579.983	0	1.045.000	1.624.983
6 Transfert en capital	3.858.000	0	0	3.858.000
Total Section:	4.437.983	0	1.045.000	5.482.983
54 Ministère de la Santé et de l'Action Sociale				
5 Investissements exécutés par l'état	16.336.781	5.129.000	24.040.000	45.505.781
6 Transfert en capital	10.129.000	0	0	10.129.000
Total Section:	26.465.781	5.129.000	24.040.000	55.634.781
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne				
5 Investissements exécutés par l'état	583.062	3.000.000	300.000	3.883.062
6 Transfert en capital	5.430.000	0	0	5.430.000
Total Section:	6.013.062	3.000.000	300.000	9.313.062
56 Ministère de l'Environnement et du développement durable				
5 Investissements exécutés par l'état	5.152.009	976.000	4.632.000	10.760.009
6 Transfert en capital	1.397.000	0	0	1.397.000
Total Section:	6.549.009	976.000	4.632.000	12.157.009
58 Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance				
5 Investissements exécutés par l'état	2.201.637	1.074.000	4.896.450	8.172.087
6 Transfert en capital	3.066.800	0	0	3.066.800
Total Section:	5.268.437	1.074.000	4.896.450	11.238.887
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat				
5 Investissements exécutés par l'état	3.380.231	1.000.000	3.500.000	7.880.231
6 Transfert en capital	5.280.000	0	0	5.280.000
Total Section:	8.660.231	1.000.000	3.500.000	13.160.231

loi de finances rectificative pour l'année 2015

ANNEXE 5

En milliers de franc

Répartition des crédits de paiement et des
prévisions de tirages par Pouvoir public ou
Ministère et par titre

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
	CP	EMPRUNTS PT	SUBVENTION PT	PT+CP
60 Charges non Réparties				
5 Investissements exécutés par l'état	13.530.525	0	0	13.530
Total Section:	13.530.525	0	0	13.530
62 Ministère de l'Elevage et des Productions Animales				
5 Investissements exécutés par l'état	2.080.849	5.651.000	1.500.000	9.231
6 Transfert en capital	6.964.000	0	0	6.964
Total Section:	9.044.849	5.651.000	1.500.000	16.195
63 Ministère des Postes et des Télécommunications				
5 Investissements exécutés par l'état	499.499	0	0	499
Total Section:	499.499	0	0	499
65 Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire				
5 Investissements exécutés par l'état	595.600	7.000.000	6.903.550	14.499
6 Transfert en capital	22.682.000	0	0	22.682
Total Section:	23.277.600	7.000.000	6.903.550	37.181
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement				
5 Investissements exécutés par l'état	6.506.871	18.000.000	2.700.000	27.206
6 Transfert en capital	20.134.000	0	0	20.134
Total Section:	26.640.871	18.000.000	2.700.000	47.340
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche				
5 Investissements exécutés par l'état	9.040.519	13.282.000	0	22.322
6 Transfert en capital	10.355.000	0	0	10.355
Total Section:	19.395.519	13.282.000	0	32.677
82 Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat				
5 Investissements exécutés par l'état	0	13.600.000	2.162.000	15.762
6 Transfert en capital	10.000.000	0	0	10.000
Total Section:	10.000.000	13.600.000	2.162.000	25.762
Total Général:	587.629.000	211.000.000	194.000.000	992.629

loi de finances rectificative pour l'année 2015

ANNEXE 5 bis

Financement des dépenses d'investissement

Sources de financement						TOTAL	
INTERIEUR		EXTERIEUR					
ETAT		EMPRUNT		SUBVENTION			
AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP + FA	CP + PT
5 446 814	587 629	3 036 756	205 000	1 461 228	200 000	9 944 798	992 629

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = financement acquis

Financements extérieurs

Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année

Financements extérieurs

Budgétaire

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

loi de finances rectificative pour l'année 2015

ANNEXE 8**ENCOURS HORS FMI ET DEPOT KOWEITIEEN DE LA DETTE
PUBLIQUE EXTERIEURE FIN AOUT 2014**

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En milliards de FCFA

	AU 31.08.2012	AU 31.08.2013	AU 31.08.2014	AU 31.08.2015
Crédits multilatéraux	1193,37	1269,4	1371,19	1548,82
BIRD/IDA	633,88	697,3	739,87	861,39
BEI/FED/FND	18,17	16,8	19,09	14,3
BAD/FAD	215,51	221,7	264,52	301,1
OPEP/BADEA/BID/FASA	193,81	182,3	188,27	198,2
AUTRES	132	151,3	159,44	173,83
Crédits Bilatéraux	485,7	578,9	610,18	741,59
Pays de l'OCDE	179,05	224	237,28	358,12
Pays arabes	150,65	148,1	164,52	146,88
Autres	156	206,8	208,38	236,59
Dettes Commerciale		0	98,39	88,55
DONT GARANTIE				
Crédits à l'exportation	1,01	1,01	26,76	8,27
EUROBOND	260	247,7	248,79	503,67
Total	1940,08	2097,01	2355,31	2890,9
variation absolue sur année précédente	235,02	156,92	258,3	535,59
variation relative sur année précédente	13,78%	8,09%	12,32%	22,74%

Source : DDP/DGCPT/MEFP

ANNEXE 8 bis**ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE INTERIEURE AU 31 AOUT 2015***(milliards F CFA)*

FMI	139,2
Dépôt Koweïtien	19,0
Bons sur formules	0,0
Emprunts directs	130,5
Bons par adjudication	199,7
Obligations par adjudication	488,2
Obligations par APE	293,2
Sukuk	75,0
TOTAL	1344,9

Source : DDP/DGCPT/MEFP